

Cadre réservé à la Mairie

Date de réception :

- Dossier complet
- Dossier incomplet

## Commission de Règlement Amiable Commune de Pierrelatte

### Dossier de demande d'indemnisation

Afin de pouvoir étudier votre demande d'indemnisation, veuillez compléter ce dossier et nous le retourner accompagné des pièces justificatives.

A adresser par lettre recommandée avec accusé de réception **ou** à remettre à :

Mairie de Pierrelatte  
Service Commerces  
Commission de règlement amiable  
CS 30139 Avenue Jean Perrin  
26702 PIERRELATTE CEDEX

## IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

**Raison sociale ou dénomination de l'entreprise** : .....

Sigle ou enseigne : .....

RC (N° de Registre du Commerce) : .....

ou RM (N° de Répertoire des Métiers) : .....

N° Siret : .....

Code NAF (Nomenclature des Activités Françaises) : .....

Code APE (Activité Principale Exercée) : .....

Nom et prénom du responsable de l'entreprise : .....

Ou noms des membres de la société de fait (*joindre le mandat donné à la personne mandatée*)

.....

Activité(s) exercée(s) : .....

.....

### Lieu(x) d'exploitation\* :

Adresse 1 : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Adresse 2 : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Adresse 3 : .....

Code postal : ..... Ville : .....

\* en cas de pluralité des lieux d'exploitation, présenter une comptabilité analytique retraçant la ventilation des chiffres d'affaires et des chiffres par siège d'activité

### Forme juridique :

- Entreprise individuelle
- SARL
- EURL
- SAS
- Société de fait
- SNC
- Autres (à préciser) : .....

### Mode de gestion de l'établissement :

- Gestion directe par la société : .....
- Gérant salarié : .....
- Gérant autre que gérant salarié (*joindre la copie du contrat liant le gérant à la société*) : .....

### Siège social :

Code postal : ..... Ville : .....

Nom de la personne à contacter : .....

Tél : ..... Fax : ..... E-mail : .....

### Date de la création ou d'acquisition de l'exploitation :

.....

**Prix de l'acquisition** : .....€

(Si fonds de commerce ou de l'exploitation acquis au cours des trois dernières années)

## DESCRIPTIF DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE DE L'ENTREPRISE

**Effectif actuel** (comprenant le dirigeant, son conjoint, les apprentis ou personnes en formation) :

**Evolution des effectifs sur les trois dernières années :**

Année n-1 :

Année n-2 :

Année n-3 :

**Indication des périodes de fermeture au cours des trois années écoulées avant le chantier :**

.....  
.....  
.....

**Evolution de la nature des activités exercées** (abandon, ou à l'inverse création de secteurs ou de prestations nouvelles, réduction ou extension des locaux professionnels ...)

.....  
.....  
.....  
.....

**Droit d'occupation du domaine public :**

- Oui
- Non

Si oui, nature de l'autorisation accordée.....

**Cette autorisation a-t-elle été modifiée ou retirée à l'occasion des travaux ?**

.....

**Établissements de restauration** (cafés, brasseries, restaurants...) à préciser

.....

Capacité d'accueil de l'établissement : ..... Nombre de place en salle : .....

**Descriptif comptable de l'activité : pièces à joindre à votre dossier**

**Liste des pièces obligatoires :**

- Extrait Kbis et/ou d'immatriculation au répertoire des métiers
- Compte d'exploitation de l'exercice en cours certifié par un comptable, arrêté à la date la plus proche de celle du dépôt du dossier et faisant apparaître le rythme mensuel d'activité (de préférence sous format excel)
- En cas de pluralité des lieux d'exploitation, présenter un extrait de la comptabilité analytique retraçant la ventilation des chiffres d'affaires, des masses salariales et des autres charges pour chacun des sièges d'activité sur les trois dernières années ou, à défaut de trois années d'activités, depuis le début de l'activité
- Copie des bilans et des comptes de résultat des trois dernières années (validés par un expert-comptable) ou, à défaut de trois années d'activités, depuis le début de l'activité
- Détail mensuel de l'évolution du chiffre d'affaires sur les trois années précédant le chantier ou, à défaut de trois années d'activités, depuis le début de l'activité (de préférence sous format excel)
- Calcul de la marge brute sur les trois années précédant le chantier ou, à défaut de trois années d'activités, depuis le début de l'activité

**Pièces complémentaires éventuelles :**

Vous pouvez également ajouter, si vous le jugez utile, toutes les pièces de nature à justifier de conditions particulières d'exploitation, et de manière générale, toutes les pièces de nature à établir la réalité des préjudices subis du fait des travaux et le bien-fondé de la demande d'indemnisation

**ÉLÉMENTS D'IDENTIFICATION DU DOMMAGE**

**Caractérisation du dommage**

**Accès à l'entreprise pendant les travaux :**

Indiquer l'importance, la durée et les périodes des difficultés d'accès aux locaux où s'exerce l'activité de l'entreprise :



Commission de règlement amiable

Fait à : ..... Le : ...../...../.....

Identité et qualité du signataire de la demande

.....

Signature et cachet de l'entreprise :

Commission de règlement amiable

**Liste des pièces complémentaires :**

- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

**CONSEILS PRATIQUES :**

Avant de l'adresser à la Commission de règlement amiable, pensez à conserver une copie de votre dossier.

Votre dossier est à retourner dûment complété, daté et signé à l'attention de :

Mairie de Pierrelatte  
Service Commerces  
Commission de règlement amiable  
CS 30139 Avenue Jean Perrin  
26702 PIERRELATTE CEDEX

**CONTACTS UTILES :**

**Chambre de Métiers et de l'Artisanat :** Françoise PITARCH – [garage-cordeil@orange.fr](mailto:garage-cordeil@orange.fr)  
04 75 48 72 00

**Chambre de Commerce et d'Industrie :** Daniel MAIMONE – [dan26.maimone@gmail.com](mailto:dan26.maimone@gmail.com)  
04 75 75 70 00

Pour toute question concernant la recevabilité et le suivi de votre dossier :

**Secrétariat de la Commission de Règlement Amiable :** Léa CHARLON - [directriceculture@ville-pierrelatte.fr](mailto:directriceculture@ville-pierrelatte.fr) 04 75 96 97 00

**RAPPEL DU ROLE DE LA CRA**

- Étudier la recevabilité des demandes relatives aux éventuels préjudices économiques
- Examiner les dossiers de demande d'indemnisation
- Assurer un traitement rapide des demandes d'indemnisation pendant les travaux
- Déterminer, avec l'avis des membres, la réalité du préjudice subi
- Proposer un montant d'indemnisation au maître d'ouvrage et aux professionnels

*Les professionnels ne sont pas tenus de former un recours devant la Commission préalablement à toute saisine du juge administratif.*